



CRDSC  SDRCC

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada
Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Du Président du Conseil du CRDSC
William L. Ryan c.r. / 31 juillet 2020

RAPPORT ANNUEL DU CRDSC 2019-2020

A photograph of a muscular man from the back, wearing a red tank top, riding a red and black handcycle. The man's right arm is extended, gripping the handle of the large rear wheel. The handcycle has a red frame and black wheels. The background is plain white.

Intégrité Équité Excellence



Table des matières

À propos du Centre.....	02
Message du président et de la chef de la direction	03
Faits saillants de 2019–2020	04
Activités du Secrétariat de règlement des différends 2019–2020	09
Statistiques du tribunal 2019–2020.....	10
Rapport de l’auditeur indépendant et états financiers	16
Conseil d’administration	29
Membres du personnel et Unité d’enquêtes	30
Arbitres et médiateurs	31

AVIS :

Toutes les photos de ce Rapport annuel ont été achetées sur des sites Internet offrant des banques de photos libres de droits. Toute ressemblance avec des athlètes réels est fortuite.



À propos du Centre

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre » ou le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du Centre (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le Centre et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par le ministre responsable des sports.

Le présent rapport fait le point sur les opérations du Centre et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 (la « période »).

MANDAT STATUTAIRE

Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

ÉNONCÉ DE VISION POUR 2020–2024

Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

ÉNONCÉ DE MISSION POUR 2020–2024

Le Centre exerce son leadership dans la prévention et le règlement des différends sportifs, tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité procédurale et de respect.

VALEURS

- **INTÉGRITÉ** - En étant transparents, compétents et en observant des normes rigoureuses de conduite éthique, nous nous efforçons constamment de gagner la confiance de nos partenaires.
- **ÉQUITÉ** - Nous sommes indépendants, impartiaux et respectueux de toutes les parties, afin que nos partenaires puissent compter sur nous pour être justes.
- **EXCELLENCE** – Nous nous acquittons efficacement de notre mission en étant performants, accessibles, professionnels et en faisant preuve de compassion.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le Centre a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle a besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du Centre, afin d'offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

Lorsque la *Loi sur l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003, le Centre a été officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le Centre a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Le Centre compte sept employés permanents à temps plein. En moyenne, le Centre traite plus de 49 dossiers par an, dont presque la moitié sont liés à des affaires de dopage. Outre les activités du Tribunal, le CRDSC gère un Centre de ressources pour la prévention des différends fournissant aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire l'incidence ou la gravité des différends sportifs.

Depuis 2018, le Centre est responsable de l'Unité d'enquêtes qui fournit des services d'enquêtes professionnels et indépendants à la communauté sportive pour les plaintes d'abus et de harcèlement. Le Centre supervise également la Ligne d'assistance du sport canadien, un service d'écoute et de référence gratuit, anonyme, confidentiel et bilingue pour les préoccupations au sujet d'abus, de harcèlement et de discrimination dans le sport.



Message du président et de la chef de la direction

C'est avec beaucoup de fierté que nous présentons notre rapport d'activités pour l'exercice 2019–2020. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année qui vient de s'écouler a été très chargée.

La nomination de six nouveaux administrateurs et d'un nouveau président du Conseil par la ministre responsable des sports a coïncidé avec la nécessité de renouveler le plan stratégique à long terme du Centre. À la lumière des résultats d'une vaste consultation des parties prenantes, le Conseil a adopté un plan stratégique ambitieux, mais réaliste, pour consolider les succès passés du Centre et pour augmenter l'étendue et la portée des services qui sont en demande dans l'ensemble de la communauté sportive canadienne.

Nous sommes extrêmement fiers également du succès indéniable du deuxième séminaire public du Tribunal arbitral du sport (TAS) que le Centre a organisé au Canada. Cet événement constituait la partie publique de la Conférence annuelle des médiateur(trice)s et arbitres du Centre. Outre les membres du Centre eux-mêmes, l'événement a attiré des participants en provenance de douze pays différents.

Fort du leadership adopté lors de l'exercice précédent, le Centre a voulu renforcer sa contribution à la lutte contre les abus, le harcèlement et la discrimination dans le milieu sportif canadien. Comme les projets pilotes de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes devaient se terminer le 31 mars 2020, une évaluation indépendante a été commandée pour vérifier l'efficacité, l'impact, la viabilité et la connaissance de ces deux projets. Le rapport d'évaluation final est éclairant et, compte tenu des conclusions positives de la firme de recherche, le Centre a résolu de maintenir les deux initiatives, du moins jusqu'à ce que des solutions permanentes soient mises en place. Certaines des recommandations formulées par l'équipe de recherche sont déjà en train d'être mises en œuvre afin d'améliorer les services offerts par la Ligne d'assistance du sport canadien et l'Unité d'enquêtes, et le Centre continuera à chercher d'autres solutions pour lutter contre le harcèlement et les abus dans le milieu du sport.

Le Centre a connu une année record en ce qui a trait aux activités de son tribunal, qui a géré 70 dossiers au total, dont 12 demandes de facilitation de règlement préalable au cours de la période. Ce service a beaucoup gagné en popularité, car plus que jamais, les parties reconnaissent les avantages de ce service, qui les aide à régler à l'amiable leurs différends avant la tenue d'un processus d'appel interne. Le grand volume d'activités du tribunal a entraîné la création d'un nouveau poste pour aider avec la gestion de dossiers, ce qui porte à sept le nombre d'employés du Centre.

La fin de l'exercice a été tumultueuse pour le Centre et toute la communauté sportive canadienne, en raison de la crise de la COVID-19. Le report des Jeux olympiques et paralympiques 2020 de Tokyo et l'annulation de la presque totalité des manifestations sportives sont des exemples frappants de l'incertitude à laquelle le monde entier a été confronté au cours des derniers mois. Néanmoins, nous pouvons vous assurer que le Centre a rempli et continuera à remplir son rôle de chef de file en matière de prévention et de règlement des différends sportifs, tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité et de respect au Canada.

William L. Ryan c.r.

Président du Conseil d'administration du Centre

Marie-Claude Asselin

Chef de la direction

Faits saillants de 2019–2020

Réalisation de nos objectifs :

PILIER 1

Fournir des services de règlement des différends sportifs à la communauté sportive canadienne

1.1 Collaborer avec le Tribunal arbitral du sport pour organiser son prochain séminaire régional d'Amérique du Nord en même temps que la Conférence des arbitres et médiateurs du Centre, qui aura lieu à Montréal en 2020

Le Centre a tenu sa Conférence annuelle des médiateur(trice)s et arbitres à Montréal, Québec, sous le thème « Promouvoir l'intégrité dans le sport à travers le règlement des différends ». L'événement, organisé conjointement avec le séminaire régional du Tribunal Arbitral du Sport, a été un succès retentissant et a attiré un nombre record de 170 participants, provenant de 12 pays, lors du séminaire public tenu le 30 janvier 2020. Les membres de la Liste du CRDSC et tous les autres participants ont pu bénéficier de cette opportunité de formation et de réseautage unique avec des experts internationaux dans le domaine du règlement des différends sportifs.

1.2 Continuer à promouvoir activement le recours à la facilitation de règlement précoce auprès de tous les organismes de sport subventionnés par le gouvernement fédéral

Alors que le Centre a continué de promouvoir le recours à la facilitation de règlement préalable, une augmentation du nombre de demandes pour ce service a été observée. Douze (12) telles demandes ont été reçues au cours du dernier exercice financier, dont six (6) relatives aux brevets d'athlètes. Comme prévu lors de la conceptualisation de ce nouveau service, un taux de règlement sans précédent de 83% a été obtenu, réduisant ainsi la nécessité de tenir des procédures d'appel internes longues et coûteuses. À la date d'impression, un (1) dossier était toujours en cours.

1.3 Étendre la portée des services de gestion des dossiers du Centre à davantage d'organismes de sport dans la conduite de leurs processus internes de règlement des différends

La demande pour les services payants de gestion de dossiers du Centre s'est maintenue avec la conduite de six (6) processus disciplinaires ou appels internes, dont

trois (3) qui ont été ouverts durant la période. Le Centre a également aidé un organisme national de sport en fournissant des services de vidéoconférence pour une affaire interne complexe. En plus du renouvellement d'ententes de service avec des organismes nationaux de sport, d'autres organismes de sport, dont quelques-uns au niveau provincial, ont exprimé leur intérêt pour ce service.

1.4 Mettre à jour et publier la version annotée du Code canadien de règlement des différends sportifs

En raison du volume extraordinaire de dossiers dont le tribunal a été saisi durant la période, la rédaction des nouvelles annotations au Code canadien de règlement des différends sportifs a été retardée. Étant donné la nécessité de réviser les règles de procédure afin de les rendre conformes aux nouvelles règles antidopage, qui doivent entrer en vigueur au cours de l'exercice 2020–2021, plusieurs arbitres et médiateurs de la Liste du CRDSC ont participé à une séance de consultation lors de la Conférence des médiateur(trice)s et arbitres de 2020. Il a été jugé approprié de reporter la préparation d'une version annotée jusqu'à ce que le nouveau Code canadien de règlement des différends sportifs ait été adopté.

PILIER 2

Renforcer la capacité de la communauté sportive canadienne à prévenir et régler les différends sportifs

2.1 Appuyer la mise en œuvre et l'évaluation du Programme Connexion droit et sport en Colombie-Britannique et chercher à établir des partenariats dans d'autres provinces et territoires afin d'élargir le programme

Après le lancement réussi du Programme Connexion droit et sport (PCDS) sous forme de projet pilote en Colombie-Britannique, le programme a été déployé au Manitoba en partenariat avec Sport Manitoba, l'ADR Institute of Manitoba (ADRM) et des étudiants de l'Université du Manitoba. Des séances d'orientation et de formation ont été organisées par le CRDSC et Sport Manitoba, à Winnipeg, avec des étudiants en droit de Robson Hall et des membres de l'ADRM.

Le Centre a offert une séance de formation aux participants actuels en Colombie-Britannique, ce qui leur donne la possi-



bilité d'agir à titre de gestionnaires de dossiers. Des séances d'information ont également été fournies aux administrateurs de sport provinciaux par webinaires et en personne, en Colombie-Britannique et au Manitoba, respectivement, pour promouvoir le PCDS auprès des utilisateurs intéressés.

Les organismes provinciaux de sport au Manitoba peuvent présenter des demandes à Sport Manitoba pour recevoir une aide en matière de règlement de différends, offerte par des participants qualifiés. Plus de 30 participants ont assisté aux séances de formation et se sont portés volontaires pour agir à titre de facilitateurs, de membres de formations d'appel et/ou d'arbitres uniques.

Le Centre discute actuellement avec d'autres éventuels partenaires et prévoit poursuivre ses efforts d'expansion afin de mettre en œuvre le PCDS dans d'autres provinces et territoires au cours du prochain exercice financier.

2.2 Classer les sujets par ordre de priorité et publier une série de modèles de politiques pour les organismes de sport

En plus des modèles existants de politique d'appel et de politique sur les conflits d'intérêts, le Centre a donné la priorité, au cours de la période, à l'élaboration d'une politique relative à la discipline et aux plaintes, qui doit être publiée au début du prochain exercice financier. Ces modèles sont conçus pour s'appliquer aux activités de la plupart des organismes de sport et, en même temps, respecter la nécessité d'adapter chaque politique à la taille, à la structure d'adhésion, au modèle de gouvernance et aux ressources de chaque organisme qui souhaite s'en servir.

2.3 Continuer à rechercher des occasions d'accroître la portée des ressources et outils de prévention des différends dans la communauté sportive du Canada

La publication *Prévention des différends pour les entraîneurs* a été mise à jour en collaboration avec l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et a été largement distribuée aux entraîneurs qui participaient à la conférence du Leadership sportif de l'ACE à l'automne 2019. Le personnel du CRDSC met également son expertise à la disposition de l'Association canadienne des entraîneurs pour réexaminer deux modules de son Programme national de certification des entraîneurs, qui portent sur la gestion des conflits et le sport sans dopage.

Le personnel du CRDSC a dirigé 30 ateliers et présentations, dont 23 en personne et sept (7) par le biais de webinaires. Deux (2) de ces webinaires, un dans chaque langue officielle, portant sur le thème de l'élaboration de politiques de sélection d'équipe, ont été offerts à un total de 121 participants provenant de 11 provinces et territoires, et ce, en collaboration avec le Conseil des Jeux du Canada. Le kiosque du CRDSC a également été exposé lors de cinq (5) événements à travers le pays, où des publications ont été distribuées aux entraîneurs, administrateurs et autres membres de la communauté sportive canadienne.

PILIER 3

SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE DU CANADA DANS LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT DE SPORT SÉCURITAIRE

3.1 Appuyer le Comité consultatif dans la gestion responsable et l'évaluation du projet pilote de l'Unité d'enquête

En septembre 2019, sur la recommandation de son Comité consultatif pour les initiatives de sport sécuritaire, le Centre a lancé un troisième appel de candidatures pour recruter des enquêteurs supplémentaires. Par conséquent, l'Unité d'enquêtes a ajouté 12 nouveaux membres et couvre maintenant huit (8) provinces et territoires avec un total de 25 enquêteurs, dont quatre (4) sont parfaitement bilingues. Une enquêtrice des États-Unis qui fournit des services au US Center for SafeSport a également participé à la formation et est disponible pour aider les membres de l'Unité d'enquêtes lorsqu'une partie de leurs mandats exige d'enquêter au sud de la frontière.

Puisque le projet pilote de l'Unité d'enquêtes devait initialement se terminer le 31 mars 2020, le Centre a retenu les services de Prairie Research Associates (PRA) pour effectuer une évaluation indépendante du service. Les conclusions et recommandations formulées par PRA sont fondées sur un travail de recherche qui aura duré cinq mois, notamment par le biais d'un examen approfondi des documents et données, d'entrevues avec des clients et des parties prenantes clés de la communauté sportive canadienne et des groupes de discussions. Le rapport final a été publié le 1^{er} avril 2020 et peut être téléchargé sur le site Internet du Centre. Conformément aux recommandations du rapport d'évaluation, le Centre



continue d'offrir le service et, sous réserve de sa capacité financière, a déjà commencé à mettre en œuvre certaines des améliorations recommandées.

3.2 Établir une ligne d'assistance téléphonique afin de fournir aux victimes et témoins de harcèlement et d'abus dans le milieu du sport canadien l'aide, les conseils et les références nécessaires

En mars 2019, peu de temps après avoir soumis son Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2019–2020 à la ministre des Sciences et des Sports, le Centre a lancé avec succès la Ligne d'assistance du sport canadien pour offrir de l'aide aux victimes ou témoins de harcèlement, d'abus ou de discrimination. Ce service gratuit, anonyme, confidentiel et indépendant offre aux membres de la communauté sportive un exutoire qui leur permet de partager et valider leurs préoccupations, d'obtenir des conseils sur la démarche à suivre et d'être dirigés vers d'autres ressources appropriées pour assurer un suivi. Le service est offert en collaboration avec le Centre canadien de la santé mentale et du sport (CCSMS), qui a rassemblé une équipe de praticiens ayant une expérience en counseling, en psychologie et en sport, pour répondre aux utilisateurs de la ligne d'assistance.

Entre la date à laquelle le service a été créé et le 31 mars 2020, la Ligne d'assistance du sport canadien a reçu 1 310 appels, courriels et messages texte. Les téléphonistes ont aidé 209 clients. Les statistiques montrent que les parents d'enfants ou de jeunes qui pratiquent des sports au niveau des clubs sont les clients les plus fréquents de la Ligne d'assistance, suivis des athlètes eux-mêmes. Les clients sont principalement des témoins qui cherchent de l'aide pour aborder les situations qu'ils observent ou soupçonnent, plutôt que ceux qui subissent du harcèlement, des abus ou de la discrimination. Les clients de la Ligne d'assistance du sport canadien sont principalement des adultes, anglophones, avec une plus grande proportion de femmes que de clients masculins contactant le service. La plupart des préoccupations rapportées concernaient l'intimidation, l'abus de pouvoir, la violence verbale, la discrimination et le harcèlement. Le hockey sur glace, la natation et le soccer étaient les sports le plus fréquemment mentionnés, ce qui n'est pas surprenant étant donné que ces fédérations comptent un très grand nombre de membres. Les clients étaient dispersés un peu partout au pays, le nombre d'appels reçus en provenance de chaque province/territoire étant généralement proportionnel à la taille de sa population.

Une deuxième campagne de promotion pour la Ligne d'assistance du sport canadien a été menée sur les plateformes de réseaux sociaux, augmentant la sensibilisation auprès des membres de la communauté sportive. Des affiches et des cartes d'affaires ont également été distribuées aux organismes nationaux et provinciaux de sport à travers le Canada, avec des versions prêtes à imprimer disponibles en ligne.

Prairie Research Associates (PRA) a réalisé des évaluations simultanées et indépendantes de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes. À la suite des recommandations formulées dans le rapport de PRA, le Centre a offert une formation additionnelle aux téléphonistes, notamment pour les aider à communiquer avec des victimes en état de crise et leur donner une connaissance de la structure complexe du système sportif dans notre pays. Le Centre maintiendra les activités de la Ligne d'assistance du sport canadien en attente d'une confirmation de son financement pour l'exercice 2020–2021.

3.3 Élaborer une proposition pour un système visant à aider la communauté sportive du Canada à gérer les cas de non-respect de ses politiques en matière de sport sécuritaire et ses codes de conduite

Le Centre a conçu un cadre de travail afin que les allégations de harcèlement, d'abus et de discrimination dans la communauté sportive canadienne soient gérées de façon professionnelle et indépendante. Une proposition a été remise à plusieurs parties prenantes au cours de la période, dans le but de recueillir leurs commentaires sur le modèle qui comporte quatre grands éléments : (i) une ligne d'assistance; (ii) un processus d'enquête en deux temps; (iii) une évaluation et des accusations possibles d'infractions de conduite par un commissaire à l'intégrité du sport; et (iv) une audience devant un tribunal de protection.

La proposition a suscité des réactions positives partout au Canada et le Centre collabore aux initiatives de sport sécuritaire de viaSport BC, qui reçoivent l'appui du gouvernement de la Colombie-Britannique. Le modèle proposé par le Centre guidera la mise à l'essai de mécanismes pour traiter les plaintes dans cette province. Le projet pilote sera lancé au cours de l'exercice 2020–2021.

PILIER 4

VISER L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

4.1 Renouveler la stratégie de long terme pour la Période 2020–2024 et commencer à la mettre en œuvre

Le processus de planification stratégique du Centre a été lancé en septembre 2019, lors de rencontres du conseil d'administration, et a culminé avec une journée entière de planification stratégique dirigée en février 2020. Des consultations approfondies avec des parties prenantes ont eu lieu de septembre 2019 à janvier 2020. Le plan 2020–2024 a été finalisé et publié sur le site Internet du Centre avant la fin de l'exercice financier.

Conformément au mandat statutaire du Centre, le Conseil a conclu que l'activité principale demeure les services du tribunal et la prévention des différends. Conséquemment, quatre domaines stratégiques prioritaires ont été identifiés : 1) Fournir des services de règlement des différends sportifs; 2) Renforcer la capacité de la communauté sportive à prévenir et régler les différends sportifs; 3) Soutenir l'intégrité dans le sport; et 4) Viser l'excellence organisationnelle. Le Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2020–2021, publié le 1^{er} mars 2020, a été élaboré pour débiter la mise en œuvre de ces priorités.

4.2 Offrir une orientation aux nouveaux administrateurs

Au printemps 2019, la ministre des Sciences et des Sports a nommé six (6) nouveaux administrateurs, soit Aaron Bruce, Alex Harvey, Brad Kielmann, Sandrine Mainville, Lanni Marchant et Marisha Roman. William L. Ryan a également été nommé président du conseil d'administration par la ministre. En juin 2019, le Centre a tenu une séance d'orientation complète en personne pour les nouveaux administrateurs et les a invités à participer à une rencontre de transfert des connaissances du Conseil à Montréal, Québec. Le Manuel du Conseil d'administration a également été mis à jour au bénéfice des nouveaux administrateurs.

4.3 Continuer à élaborer et promouvoir les nouvelles initiatives du Centre et ses offres de services payants, et obtenir les ressources additionnelles requises pour les soutenir

En plus de ses services de gestion de dossiers, décrits au point 1.3 ci-dessus, le Centre continue à offrir ses services de tenue d'audiences pour des affaires de dopage aux organismes de sport non subventionnés qui concluent des ententes de contrôle du dopage avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Au cours de la période, deux (2) allégations de violation des règles antidopage en dynamophilie et une (1) en cheerleading ont été reçues du CCES.

Le Centre a également fourni des services de facilitation de règlement payants pour aider à régler deux (2) plaintes dans des clubs sportifs, qui découlaient de l'application de politiques en matière de sport sécuritaire.

Lorsque l'Université de Montréal a fermé sa clinique de médiation, en septembre 2019, le Centre a perdu un client et précieux collaborateur dans l'utilisation de son Portail de gestion de dossiers sous licence. Le Centre collabore avec le groupe de travail sur le règlement des différends en ligne de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada, en partageant avec lui ses 16 années d'expertise en conduite de séances de médiation et d'audiences d'arbitrage virtuelles. Plusieurs cours de justice et tribunaux, spécialisés en sport ou autres domaines, ont manifesté de l'intérêt pour le Portail de gestion de dossiers, dont le code est en train d'être réécrit afin de rendre plus faciles les adaptations sur mesure de la plateforme pour l'éventuelle concession de licences.

La partie publique de la Conférence des médiateur(trice)s et arbitres de 2020, organisée en partenariat avec le Tribunal arbitral du sport, a attiré un nombre record de participants depuis l'ouverture de cet événement au public en 2011. L'événement a généré suffisamment de revenus pour offrir, encore une fois, des occasions uniques de réseautage à des étudiants en droit, à un tarif d'inscription inférieur aux coûts.

4.4 Vérifier que les politiques du Centre sont conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le Centre est signataire

Le Rapport annuel 2018–2019 du Centre a été présenté à la ministre des Sciences et des Sports en juillet 2019



et son Assemblée publique annuelle a eu lieu à Ottawa, en Ontario, le 13 septembre 2019.

Le *Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ)*, un organisme sans but lucratif qui offre ses services principalement à des organismes de sport, a fourni des services de comptabilité au Centre durant la période. La firme Baker Tilly a vérifié les comptes et transactions financières du Centre et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du Centre le 16 juin 2020. Le Rapport du vérificateur a été approuvé par le Conseil le 8 juillet 2020. Le Rapport du vérificateur, qui se trouve à la page 16 du présent rapport, déclare que le Centre se conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et qu'il est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution de Sport Canada au Centre pour la période s'élevait à **1 100 000 \$**. Les états financiers approuvés montrent que les dépenses correspondantes ont atteint un total de **1 090 860 \$** réparti comme suit

- **129 030 \$** pour les frais d'administration : bureau, administration générale et communications;
- **60 498 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **54 954 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de décisions du Centre;
- **351 236 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et sensibilisation; et
- **515 272 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Centre.

Un montant supplémentaire de 291 100 \$ a été accordé par Sport Canada afin d'appuyer financièrement les deux initiatives du Centre en matière de sport sécuritaire, soit l'Unité d'enquêtes et la Ligne d'assistance du sport canadien. Les dépenses relatives à ce financement supérieur au niveau de référence étaient réparties de la manière suivante : **1 448 \$** pour l'administration, ce qui inclut la gouvernance, **3 008 \$** pour les langues officielles, **165 928 \$** pour les opérations et **7 010 \$** pour les ressources humaines. En plus des dépenses ci-dessus,

un montant de 81 011 \$ a été comptabilisé en tant que contribution reportée, liée au paiement de versements pour les services de la Ligne d'assistance du sport canadien.

À la fin de l'exercice, un excédent des revenus par rapport aux dépenses, de 41 836 \$, a été comptabilisé. En réponse à la pandémie de la COVID-19, Sport Canada a émis une modification à l'Entente de contribution du Centre afin de prolonger, du 31 mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, la période durant laquelle les biens et les services rendus sont considérés comme des dépenses admissibles. Le montant à remettre à Sport Canada indiqué ci-dessus est donc susceptible de changer.

Le Centre a également généré des revenus indépendants de **30 279 \$** pour la période.

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le Plan d'entreprise pour l'exercice 2020–2021 a été soumis au ministre du Patrimoine canadien le 27 février 2020. Le Plan indique les priorités stratégiques du Centre comme étant de: (i) fournir des services de règlement des différends sportifs performants et professionnels; (ii) augmenter l'accessibilité des outils et ressources de prévention; (iii) continuer à développer des partenariats pour aider les membres de la communauté sportive du Canada à régler les différends sportifs de manière efficace; (iv) continuer de soutenir la communauté sportive pour contrer la maltraitance dans le sport; (v) exercer une gestion et une gouvernance transparentes, durables et responsables.

Le Plan d'entreprise présente un budget qui prévoit des dépenses de 1 100 000 \$. Ce montant comprend : 110 000 \$ pour l'administration; 40 000 \$ pour la gouvernance; 38 500 \$ pour les langues officielles; 385 000 \$ pour les opérations; et 526 500 \$ pour les ressources humaines. Le Plan d'entreprise inclut également une demande de 272 500 \$ à titre de financement supérieur au montant de référence afin d'assurer la continuité de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes, ainsi que pour soutenir les initiatives visant à améliorer l'équité des genres sur la Liste des médiateurs et arbitres du Centre et d'autres initiatives relatives à la sécurité dans le sport.

Au cours de la période, le Centre s'est conformé à toutes ses obligations légales et contractuelles.

Activités du secrétariat de règlement des différends 2019–2020

Soixante-dix (70) nouveaux dossiers ont été déposés au cours de la période, provenant de 27 sports différents.

Le Tribunal ordinaire a été saisi de 53 nouvelles demandes, dont quatre (4) dans le cadre des services payants, qui portaient sur des affaires telles que la sélection d'équipes, l'octroi de brevets aux athlètes, l'admissibilité, la discipline, le harcèlement et l'adhésion. Parmi ces dossiers, vingt-trois (23) ont été réglés par consentement des parties, pour un taux de règlement de 43 %; 19 ont été tranchés par arbitrage; et trois (3) demandes ont été retirées. Le délai moyen de traitement des dossiers a été de 39 jours, quelle que soit la méthode de règlement utilisée, à l'exception de quatre (4) affaires qui sont toujours en cours à la date d'impression.

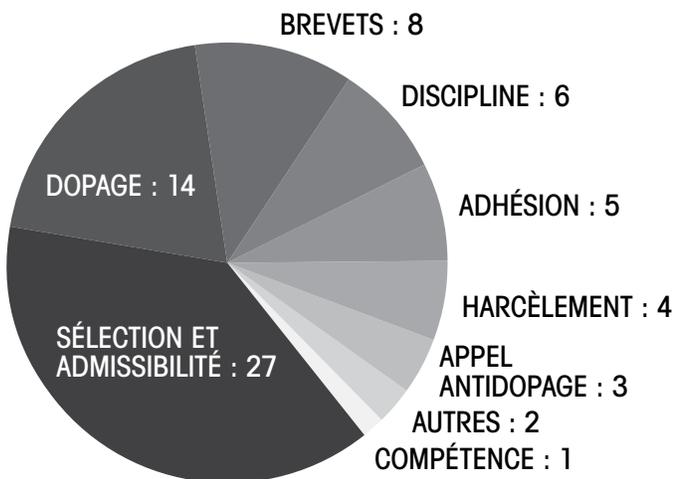
Le Tribunal antidopage a reçu 14 nouvelles allégations de violation des règles antidopage, dont trois (3) dans le cadre des services payants. Deux (2) dossiers ont été réglés par décision arbitrale, tandis que dix (10) athlètes ont renoncé à leur droit à une audience ou ont été présumés par le Centre

canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) avoir renoncé à ce droit. Le délai moyen de règlement des dossiers reliés au dopage a été de 63 jours, à l'exception d'une (1) affaire qui est toujours en cours. Le tribunal d'appel antidopage a été saisi de trois (3) demandes durant la période.

Tous les différends sportifs soumis au cours de la période ont été gérés de manière équitable et efficace, conformément aux normes les plus élevées de la pratique de la médiation et de l'arbitrage. Les parties aux procédures ont eu accès à des conseils et services juridiques gratuits par l'entremise du programme pro bono. D'après un sondage auprès des avocats bénévoles du Centre, ces derniers ont été contactés au moins 62 fois par des athlètes, des entraîneurs, des organismes de sport et des parents et ils ont aidé les parties à titre bénévole dans au moins 20 dossiers. La principale raison pour laquelle ils ont refusé des dossiers était un conflit entre l'échéancier de la procédure et des engagements antérieurs. On estime que, grâce à ces services, les membres de la communauté sportive ont économisé quelque 282 000 \$ en frais juridiques durant la période.

TYPES DE DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au Centre étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

DISCIPLINE	NOMBRE DE DOSSIERS
Aviron	9
Athlétisme	6
Football	6
Badminton	4
Bobsleigh	4
Ski alpin	4
Cricket	3
Lutte	3
Ski de fond	3
Snowboard	3
Tir	3
Canoë-kayak	2
Dynamophilie	2
Gymnastique	2
Sport équestre	2

Un seul différend a été déposé dans chacun des sports suivants : biathlon, cheerleading, escrime, goalball, judo, karaté, natation artistique, patinage artistique, patinage de vitesse, skeleton, softball, taekwondo, tennis de table, ainsi qu'un dans un contexte multisports.

Statistiques du tribunal 2019-2020

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 19-0395 Division ordinaire Arbitrage	Badminton	Adhésion	Athlètes & entraîneur	JJ McIntyre	79 jours (8 avril 2019 au 26 juin 2019)	Appel accordé	Emmett Scrimshaw (Athlètes & Entraîneur) Paul D. Reid (OPS)
SDRCC 19-0396 Division ordinaire Arbitrage	Badminton	Sélection	Athlète	JJ McIntyre	1 jour (24 avril 2019 au 25 avril 2019)	Appel rejeté	Emmett Scrimshaw (Athlète) Paul D. Reid (OPS)
SDRCC 19-0397 Division ordinaire Méd-arb	Tir	Discipline	Athlète	David Bennett	17 jours (1 ^{er} mai 2019 au 18 mai 2019)	Entente de règlement	Emir Crowne (Athlète)
SDRCC 19-0398 Division ordinaire Arbitrage	Karaté	Adhésion	Officiel	Larry Banack	88 jours (11 mai 2019 au 7 août 2019)	Absence de compétence	
SDRCC 19-0399 Division ordinaire Arbitrage	Badminton	Admissibilité	Athlète	John Harrison Welbourn	0 jours (17 mai 2019 au 17 mai 2019)	Appel rejeté	Emir Crowne (Athlète)
SDRCC 19-0400 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Sélection	Athlète	Jeffrey J. Palamar	10 jours (22 mai 2019 au 1 ^{er} juin 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0401 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Discipline	Entraîneur	David Bennett	196 jours (4 juin 2019 au 17 décembre 2019)	Appel accordé	Jason Beitchman & James Katz (Entraîneur) Leanne E. Standryk (ONS)
SDRCC 19-0402 Division ordinaire FR préalable	Tir	Discipline	Athlète & entraîneur	Bruce Ally	59 jours (4 juin 2019 au 2 août 2019)	Entente de règlement	Layth Gafoor (Athlète)
SDRCC 19-0403 Division ordinaire Méd-arb	Athlétisme	Discipline	Bénévoles	David Bennett	198 jours (5 juin 2019 au 20 décembre 2019)	Entente de règlement	Leanne E. Standryk (ONS)
SDRCC 19-0404 Division ordinaire Méd-arb	Ski de fond	Sélection	Athlète	L. Yves Fortier	74 jours (6 juin 2019 au 19 août 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0405 Division ordinaire Méd-arb	Ski de fond	Brevet	Athlète	L. Yves Fortier	74 jours (6 juin 2019 au 19 août 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0406 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	7 jours (9 juin 2019 au 16 juin 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0407 Division ordinaire Méd-arb	Ski de fond	Sélection	Athlète	Hugh McCall	92 jours (19 juin 2019 au 19 septembre 2019)	Appel rejeté	Louise Guerrette (Athlète) Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 19-0408 Division ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète	Carol Roberts	49 jours (24 juin 2019 au 12 août 2019)	Entente de règlement	

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure indique 0 jour.

Statistiques du tribunal 2019–2020

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 19-0409 Division ordinaire Arbitrage	Ski alpin	Sélection	Athlète		57 jours (24 juin 2019 au 20 août 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0410 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Sélection	Athlètes	L. Yves Fortier	15 jours (29 juin 2019 au 14 juillet 2019)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 19-0411 Division ordinaire Arbitrage	Cricket	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	24 jours (30 juin 2019 au 24 juillet 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0412 Division ordinaire FR préalable	Snowboard	Sélection	Athlète & ONS	Paul Denis Godin	21 jours (5 juillet 2019 au 26 juillet 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0413 Division ordinaire FR préalable	Aviron	Brevet	Athlète & ONS	Carol Roberts	116 jours (8 juillet 2019 au 1er novembre 2019)	Entente de règlement	Susan Humphrey (Athlète) Jay Kim (ONS)
SDRCC 19-0414 Division ordinaire Méd-arb	Cricket	Sélection	Athlète	Carol Roberts	10 jours (10 juillet 2019 au 20 juillet 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0415 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Sélection	Athlète	Carol Roberts	10 jours (11 juillet 2019 au 21 juillet 2019)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 19-0416 Division ordinaire Arbitrage	Patinage de vitesse	Sélection	Athlète	David Bennett	62 jours (19 juillet 2019 au 19 septembre 2019)	Appel accordé	Emir Crowne (Athlète) Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 19-0417 Division ordinaire Arbitrage	Gymnastique	Sélection	Athlète	Janice D. Johnston	10 jours (6 septembre 2019 au 16 septembre 2019)	Appel rejeté	
SDRCC 19-0418 Division ordinaire FR préalable	Snowboard	Brevet	Athlète & ONS	Paul Denis Godin	33 jours (20 septembre 2019 au 23 octobre 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0419 Division ordinaire FR préalable	Snowboard	Brevet	Athlète & ONS	Paul Denis Godin	33 jours (20 septembre 2019 au 23 octobre 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0420 Division ordinaire Arbitrage	Bobsleigh	Adhésion	Athlète	David Bennett	4 jours (24 septembre 2019 au 28 septembre 2019)	Demande retirée	Jeffrey Rath (Athlète) Arif Chowdhury (ONS)
SDRCC 19-0421 Division ordinaire Arbitrage	Bobsleigh	Harcèlement	Athlète	Robert P. Armstrong	(26 septembre 2019)	En cours	Jeffrey Rath (Athlète) Arif Chowdhury (ONS)
SDRCC 19-0422 Division ordinaire FR préalable	Softball	Discipline	Entraîneur & ONS	Julie Duranceau	14 jours (27 septembre 2019 au 11 octobre 2019)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS) Raphaël Morissette (Athlète)

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure indique 0 jour.

Statistiques du tribunal 2019–2020

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 19-0423 Division ordinaire FR préalable	Sport équestre	Harcèlement	Athlète, entraîneur & ONS	David Bennett	42 jours (30 septembre 2019 au 11 novembre 2019)	Entente de règlement	Julie Mouris (Athlète) Megan Shortreed (Athlète)
SDRCC 19-0424 Division ordinaire Méd-arb	Aviron	Sélection	Athlète	David Bennett	21 jours (8 octobre 2019 au 29 octobre 2019)	Entente de règlement	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète), Geoffrey Cullwick & Jay Kim (ONS)
SDRCC 19-0425 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Sélection	Athlète	Gordon E. Peterson	29 jours (15 octobre 2019 au 13 novembre 2019)	Appel rejeté	James H. Smellie (Athlète) Geoffrey Cullwick & Jay Kim (ONS)
SDRCC 19-0426 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Sélection	Athlète	Robert Néron	54 jours (18 octobre 2019 au 11 décembre 2019)	Appel accordé	Jake Cabott & Christie Campbell (Athlète), Geoffrey Cullwick & Jay Kim (ONS)
SDRCC 19-0427 Division ordinaire Méd-arb	Aviron	Sélection	Athlètes	David Bennett	8 jours (21 octobre 2019 au 29 octobre 2019)	Entente de règlement	Tyler O’Henly (Athlètes) Geoffrey Cullwick & Jay Kim (ONS)
SDRCC 19-0428 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Sélection	Athlète	Gordon E. Peterson	40 jours (24 octobre 2019 au 3 décembre 2019)	Appel rejeté	Michael Kwiatkowski (Athlète) Geoffrey Cullwick & Jay Kim (ONS)
SDRCC 19-0429 Division ordinaire Méd-arb	Aviron	Sélection	Athlète	David Bennett	17 jours (30 octobre 2019 au 16 novembre 2019)	Demande retirée	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète), Geoffrey Cullwick & Jay Kim (ONS)
SDRCC 19-0430 Division ordinaire Facilitation de règlement	Aviron	Autres	Athlètes & entraîneurs	Paul Denis Godin	7 jours (29 octobre 2019 au 5 novembre 2019)	FR complétée	
SDRCC 19-0431 Division ordinaire FR préalable	Judo	Brevet	Athlète & ONS	L. Yves Fortier	47 jours (1 ^{er} novembre 2019 au 18 décembre 2019)	Entente de règlement	
SDRCC 19-0432 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Sélection	Athlète	Ross C. Dumoulin	13 jours (5 novembre, 2019 au 18 novembre 2019)	Demande retirée	Stephanie Streat (Athlète) Geoffrey Cullwick & Jay Kim (ONS)
SDRCC 19-0433 Division ordinaire Arbitrage	Escrime	Discipline	Athlète	Richard W. Pound	5 jours (18 novembre 2019 au 23 novembre 2019)	Compétence rejeté	Charlotté Calon & Tina Lie (Athlète), Emily Quail & Luisa Ritacca (ONS)
SDRCC 19-0434 Division ordinaire Arbitrage	Cricket	Adhésion	OPS	Janice D. Johnston	(22 novembre 2019)	En cours	Jordan Goldblatt (ONS)
SDRCC 19-0435 Division ordinaire Facilitation de règlement	Football	Autres	OPS & ONS	Anne L. Sone	85 jours (4 décembre 2019 au 27 février 2020)	Entente de règlement	
SDRCC 20-0436 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	Janice D. Johnston	88 jours (14 janvier 2020 au 11 avril 2020)	Entente de règlement	Laura Comfort (Athlète)

* Lorsqu’un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure indique 0 jour.

Statistiques du tribunal 2019–2020

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ORDINAIRE (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 20-0437 Division ordinaire Arbitrage	Skeleton	Compétence	Athlète	Patrice M. Brunet	16 jours (23 janvier 2020 au 8 février 2020)	Appel accordé	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète), Gabrielle Cyr & Alexandra Logvin (ONS)
SDRCC 20-0438 Division ordinaire Facilitation de règlement	Natation artistique	Harcèlement	Athlète & Club	David Bennett	35 jours (27 janvier 2020 au 2 mars 2020)	Entente de règlement	
SDRCC 20-0439 Division ordinaire FR préalable	Badminton	Adhésion	Entraîneur, OPS & ONS	Michelle Simpson	(10 février 2020)	En cours	
SDRCC 20-0440 Division ordinaire FR préalable	Taekwondo	Brevet	Athlète & ONS	Gordon E. Peterson	20 jours (11 février 2020 au 2 mars 2020)	Entente de règlement	Patrick A. Wright (Athlète)
SDRCC 20-0441 Division ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète	Hugh McCall	3 jours (20 février 2020 au 23 février 2020)	Entente de règlement	
SDRCC 20-0442 Division ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète	Hugh McCall	3 jours (20 février 2020 au 23 février 2020)	Entente de règlement	
SDRCC 20-0443 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Harcèlement	Bénévole & Club	James C. Oakley	12 jours (21 février 2020 au 4 mars 2020)	Entente de règlement	
SDRCC 20-0444 Division ordinaire FR préalable	Sport équestre	Brevet	Athlète & ONS	David Bennett	66 jours (25 février 2020 au 1 ^{er} mai 2020)	Pas d'entente	
SDRCC 20-0445 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Sélection	Athlète	Janie Soublière	76 jours (4 mars 2020 au 19 mai 2020)	Appel rejeté	Erin Durant & Kanika Sharma (Athlète)
SDRCC 20-0446 Division ordinaire Méd-arb	Lutte	Admissibilité	Athlète	L. Yves Fortier	2 jours (11 mars 2020 au 13 mars 2020)	Appel rejeté	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète)
SDRCC 20-0447 Division ordinaire Méd-arb	Goalball	Brevet	Athlète	Charmaine Panko	(20 mars 2020)	En cours	Dimitri Maniatis & Alexander Ducic (Athlète), Benoit de Champlain & Yan Leduc (Sport Canada)

* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure indique 0 jour.

Statistiques du tribunal 2019–2020

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ANTIDOPAGE (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DT 18-0291 Tribunal antidopage Arbitrage	Triathlon	Athlète	L. Yves Fortier	403 jours (9 juillet 2018 au 16 août 2019)	Réduction de sanction	James Bunting (Athlète) Luisa Ritacca & Justin Safayeni (CCES)
SDRCC DT 18-0300 Tribunal antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète	L. Yves Fortier	239 jours (22 novembre 2018 au 19 juillet 2019)	Sanction : suspension de 8 ans	Christopher Burkett (Athlète) Alexandre Maltas (CCES)
SDRCC DT 18-0303 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Peter Lawless	198 jours (11 février 2018 au 28 août 2019)	Sanction : suspension de 18 mois	Michael Smith (Athlète) Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 19-0308 Tribunal antidopage Arbitrage	Boxe	Athlète	Ross C. Dumoulin	319 jours (2 avril 2019 au 15 février 2020)	Renonciation	Gabriel Brault (Athlète) Annie Bourgeois (CCES)
SDRCC DT 19-0309 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		14 jours (18 avril 2019 au 2 mai 2019)	Renonciation	
SDRCC DT 19-0310 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Simon Margolis	191 jours (13 juin 2019 au 21 décembre 2019)	Sanction : suspension de 4 ans	David Lech, Alexandre Maltas & Morgan Sterns (CCES)
SDRCC DT 19-0311 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		98 jours (24 mai 2019 au 30 août 2019)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 19-0312 Tribunal antidopage Arbitrage	Tir	Athlète		1 jour (24 juin 2019 au 25 juin 2019)	Renonciation	Greg Bentz (Athlète) David Lech (CCES)
SDRCC DT 19-0313 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète		46 jours (26 août 2019 au 11 octobre 2019)	Renonciation	
SDRCC DT 19-0314 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète	Janie Soublière	20 jours (15 août 2019 au 4 septembre 2019)	Sanction : suspension de 4 mois	Erin Durant (Athlète)
SDRCC DT 19-0315 Tribunal antidopage Arbitrage	Tennis de table	Athlète		4 jours (24 août 2019 au 28 août 2019)	Renonciation	Sebastian Pyzik (Athlète)
SDRCC DT 19-0316 Tribunal antidopage Arbitrage	Athlétisme	Athlète	Patrice M. Brunet (audience provisoire)	246 jours (11 septembre 2019 au 14 mai 2020)	Renonciation	James Bunting & Carlos Sayo (Athlète), Yann Bernard & Catherine Cayer (CCES)
SDRCC DT 19-0317 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		42 jours (23 octobre 2019 au 4 décembre 2019)	Renonciation	
SDRCC DT 19-0318 Tribunal antidopage Médiation	Multisport	Personnel d'encadrement des athlètes	Allan J. Stiff (Médiateur)	80 jours (29 octobre 2019 au 17 janvier 2020)	Entente de règlement	Marie Henein (Personnel de soutien), Stephen Aylward & Luisa Ritacca (CCES)

Statistiques du tribunal 2019–2020

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA **SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL ANTIDOPAGE** (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DT 19-0319 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		42 jours (29 novembre 2019 au 10 janvier 2020)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 19-0320 Tribunal antidopage Arbitrage	Biathlon	Athlète		42 jours (21 février 2020 au 3 avril 2020)	Renonciation	
SDRCC DT 20-0321 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Ross C. Dumoulin	(25 février 2020)	En cours	Sebastian Pyzik (Athlète)
SDRCC DT 20-0322 Tribunal antidopage Arbitrage	Cheerleading	Athlète		49 jours (12 février 2020 au 1 ^{er} avril 2020)	Présumée renonciation	

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA **SYNOPSIS DES DOSSIERS DEVANT LE TRIBUNAL D'APPEL ANTIDOPAGE** (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Partie appelante	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DAT 19-0014 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Janice D. Johnston	85 jours (6 mai 2019 au 30 juillet 2019)	Compétence rejetée	Paul J. Harasen (Athlète) Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DAT 19-0015 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète		129 jours (31 août 2019 au 7 janvier 2020)	Défaut de compétence	
SDRCC DAT 20-0016 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète	Matthew Wilson	77 jours (14 janvier 2020 au 31 mars 2020)	Compétence rejetée	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs de
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, des états des l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière organisation au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent:

- ♦ Les informations, autres que les états financiers et le rapport de notre auditeur y afférent, figurent dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et de ce fait, nous n'exprimons et n'exprimeront aucune forme d'assurance à cet égard. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus tout en examinant si ces autres informations sont sensiblement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des inexactitudes significatives.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le Rapport Annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, suite aux travaux que nous effectuerons sur ces autres informations nous concluons l'existence d'une inexactitude significative sur ces autres informations, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L./LLP

1

Montréal (Québec)
le 8 juillet 2020

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no. A114616



CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 4)	236 441 \$	289 956 \$
Débiteurs (note 5)	31 327	19 270
Frais payés d'avance	84 292	2 825
	352 060	312 051
Immobilisations (note 6)	73 271	93 402
Dépôt de garantie	10 270	10 270
	435 601 \$	415 723 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	101 134 \$	162 872 \$
Apports reportés (note 7)	136 202	71 751
Apports à payer, sans intérêt et remboursable sur demande (note 8)	41 836	54 950
	279 172	289 573
SOLDE DES FONDS		
Investi en immobilisations	18 080	21 651
Non affecté	138 349	104 499
	156 429	126 150
	435 601 \$	415 723 \$

Pour le conseil d'administration

Director

Director

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020		
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice			
Comme indiqué précédemment	21 651 \$	104 499 \$	126 150 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(21 151)	51 430	30 279
Investissement en immobilisations	1 020	(1 020)	-
Amortissement des apports reportés pour les investissements en immobilisations	16 560	(16 560)	-
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>18 080 \$</u></u>	<u><u>138 349 \$</u></u>	<u><u>156 429 \$</u></u>
	2019		
	<u>Investi en immobilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice			
As previously reported	89 728 \$	92 604 \$	182 332 \$
Ajustement de la période précédente	(77 278)	-	(77 278)
Redressé	12 450	92 604	105 054
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(9 979)	31 075	21 096
Investissement en immobilisations	90 931	(90 931)	-
Apports reportés utilisés pour les investissements en immobilisations	(77 278)	77 278	-
Amortissement des apports reportés pour les investissements en immobilisations	5 527	(5 527)	-
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>21 651 \$</u></u>	<u><u>104 499 \$</u></u>	<u><u>126 150 \$</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
Produits		
Apport (note 8)	1 310 089 \$	1 167 900 \$
Amortissement des apports reportés	16 560	5 527
Remboursement de l'apport excédentaire (note 8)	<u>(41 836)</u>	<u>(54 950)</u>
	1 284 813	1 118 477
Charges		
Administratives		
Frais de bureau	91 085	81 652
Frais administratifs généraux	15 692	13 708
Promotion et communication	463	3 550
Intérêts et frais bancaires	639	547
Amortissement	<u>21 151</u>	<u>9 979</u>
	129 030	109 436
Gouvernance		
Réunions du conseil	34 295	27 516
Conformité	<u>26 203</u>	<u>30 091</u>
	60 498	57 607
Ressources humaines		
Salaires et avantages sociaux	488 651	456 302
Formation	4 510	10 234
Gestion des ressources humaines	<u>22 111</u>	<u>37 240</u>
	515 272	503 776
Langues officielles		
Traduction pour le tribunal	37 267	19 286
Traduction générales	14 137	9 344
Interprétation	2 472	-
Formation linguistique	<u>1 078</u>	<u>1 770</u>
	54 954	30 400
Exploitations		
Frais d'arbitres et médiateurs	256 653	169 485
Gestion de dossiers	16 839	30 762
Formation des arbitres et médiateurs	45 295	96 571
Ateliers	9 420	7 604
Sensibilisation	11 058	21 099
Publications	<u>11 971</u>	<u>14 637</u>
	351 236	340 158

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
Programme de soutien sportif		
Subvention de comité olympique du Canada	-	(10 000)
Administratives	1 448	1 506
Resources humaines	7 010	5 339
Langues officielles	3 008	1 915
Exploitations	165 928	69 138
	177 394	67 898
	1 288 384	1 109 275
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice avant les produits indépendants net	(3 571)	9 202
Indépendent		
Autres revenus	57 529	27 528
Événements	(11 901)	(5 580)
Services de tribunal	(11 134)	(10 185)
Divers	(644)	131
	33 850	11 894
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (note 8)	30 279 \$	21 096 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	30 279 \$	21 096 \$
Ajustement pour		
L'amortissement d'immobilisations	21 151	9 979
Total des rajustements	51 430	31 075
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution dans débiteurs	(12 057)	2 614
Augmentation dans frais payés d'avance	(81 467)	(287)
Diminution dans créditeurs et charges à payer	(61 738)	(8 372)
Augmentation (diminution) dans apports reportés	64 451	(5 527)
(Diminution) augmentation dans apports à payer	(13 114)	47 921
Flux de trésorerie (affectées aux) provenant des activités d'exploitation	(52 495)	67 424
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 020)	(90 930)
Diminution des espèces et quasi-espèces	(53 515)	(23 506)
Encaisse au début de l'exercice	289 956	313 462
Encaisse à la fin de l'exercice	236 441 \$	289 956 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2020

1. **Nature des activités**

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada a été incorporé le 19 mars 2003 selon la Loi favorisant l'activité physique et le sport (L.C. 2003, ch. 2). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants:

En français: Centre des Règlement des Différends Sportifs du Canada

En anglais: Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution de différends sportifs.

2. **Impact de la COVID-19**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a classé le COVID-19 dans la catégorie de pandémie. Les effets économiques potentiels dans l'environnement de l'entité et sur les marchés mondiaux, la perturbation possible des chaînes d'approvisionnement et les mesures introduites à divers niveaux de gouvernement pour freiner la propagation du virus (telles que les restrictions de voyage, la fermeture d'activités municipales et privées non essentielles, l'imposition de quarantaines et la distanciation sociale) pourraient avoir un impact important sur les activités de l'entité. L'ampleur de l'impact de cette épidémie et des mesures de confinement connexes sur les activités de l'entité ne peut être estimée de manière fiable au date de ces états financiers.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'organisation a été contrainte de fermer ses bureaux pour une période indéterminée. Une mesure d'assouplissement pour l'organisation adoptée par le gouvernement du Canada (Sport Canada) a été de prolonger l'exercice pour encourir les dépenses éligibles du 1er avril 2019 jusqu'au 30 septembre 2020, telle que décrite à la note 8.

3. **Principales méthodes comptables**

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

(a) **Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant indiqué à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que le montant des revenus et des dépenses à l'égard de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les estimations sont utilisées pour comptabiliser les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile de l'équipement.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2020

3. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Constatation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont reconnus à titre de produits au cours de l'exercice où les charges correspondants sont enregistrés. Les apports non affectés sont reconnus à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les cotisations individuelles sont reconnues comme des produits pour la période qu'elles couvrent. Les cotisations des membres corporatifs sont reconnues comme des produits pour la période durant laquelle elles sont recevables. D'autres revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu ou les revenus sont gagnés.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20%
Équipement informatique	30%

L'amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée du bail.

(d) Instruments financiers

(i) La mesure des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'organisme évalue tous ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

L'organisme évalue ultérieurement tous les actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, débiteurs (net de taxes de vente à recevoir) et dépôt de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs (net de remises gouvernementales).

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont appréciés pour déterminer s'il existe des indications d'une possible dépréciation, et toute perte de valeur est comptabilisée au résultat net. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant de la reprise est comptabilisé au résultat net.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2020

4. Liquidités affectées

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 98 092 \$ (2019 – 185 458 \$) provenant du financement du gouvernement du Canada (Sport Canada) qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisées à son gré.

5. Débiteurs

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Débiteurs	8 638 \$	- \$
Taxes de vente à recevoir	<u>22 689</u>	<u>19 270</u>
	<u><u>31 327 \$</u></u>	<u><u>19 270 \$</u></u>

6. Immobilisations corporelles

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement de bureau	50 255 \$	47 137 \$	3 118 \$	3 898 \$
Équipement informatique	57 590	48 234	9 356	12 126
Améliorations locatives	<u>82 905</u>	<u>22 108</u>	<u>60 797</u>	<u>77 378</u>
	<u><u>190 750 \$</u></u>	<u><u>117 479 \$</u></u>	<u><u>73 271 \$</u></u>	<u><u>93 402 \$</u></u>

7. Apports reportés

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Apports reportés pour les investissements en immobilisations	55 191 \$	71 751 \$
Apports reportés pour les dépenses futures	<u>81 011</u>	<u>-</u>
	<u><u>136 202 \$</u></u>	<u><u>71 751 \$</u></u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2020

8. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 1 100 000 \$ (2019 – 1 100 000 \$) en assistance financière et un montant additionnel de 291 100 \$ (2019 - 67 900 \$) pour le soutien sportif du gouvernement du Canada (Sport Canada). Le montant de 81 011 \$ (2019 - néant \$) a été inclus dans les revenus reportés et le montant restant de 1 310 089 \$ (2019 - 1 167 900 \$) a été enregistré dans les contributions. Au 31 mars 2020, il existe un solde net à payer au gouvernement du Canada (Sport Canada) de 41 836 \$ (2019 – 54 950 \$) enregistré dans les états financiers.

Au 31 mars 2020, l'organisation a obtenu une modification à son entente avec le gouvernement du Canada (Sport Canada) pour prolonger la période pendant laquelle les produits et les services rendus sont considérés comme des dépenses admissibles du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2020. Par conséquent, le solde net à payer calculé ci-dessous est susceptible de changer à l'avenir.

Selon l'accord avec le gouvernement du Canada (Sport Canada), les apports à payer est constitué des montants suivants :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	30 279 \$	21 096 \$
Remboursement de l'apport excédentaire	<u>41 836</u>	<u>54 950</u>
Produits avant ajustement des apports	72 115	76 046
Produit de la Programme soutien sportif (net des charges)	-	(2)
Autre revenu (net des charges)	(33 850)	(11 894)
Amortissement	21 151	9 979
Acquisitions d'immobilisations	(1 020)	(90 930)
Apports reportés utilisés pour les investissements en immobilisations	-	77 278
Amortissement des apports reportés	<u>(16 560)</u>	<u>(5 527)</u>
	<u><u>41 836 \$</u></u>	<u><u>54 950 \$</u></u>

L'organisme est économiquement dépendant des apports gouvernementaux pour ses opérations financières.

9. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux échéant le 30 novembre 2023. Les paiements minimums annuels sont les suivants:

2021	79 315 \$
2022	79 315
2023	79 315
2024	<u>52 876</u>
	<u><u>290 821 \$</u></u>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2020**

10. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public.

11. Montants comparatifs

Les états financiers ont été reclassés, au besoin, afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Les modifications n'affectent pas les résultats des exercices antérieurs.



Conseil d'administration

Le Conseil est nommé par le ministre responsable des sports. Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil doit comprendre un minimum de trois athlètes, un entraîneur, un représentant d'un organisme national de sport et un représentant d'un organisme responsable de grands Jeux. Collectivement, ils démontrent une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

Membres du Conseil d'administration et des comités (au 31 mars 2020)

William L. Ryan (Halifax, NS)
Président du conseil d'administration
Président du comité exécutif
(Le président est membre d'office de tous les comités mis à part le Comité de vérification et de finance)

Aaron Bruce (Ottawa, ON)
Comité de vérification et de finance
Comité exécutif
Comité de développement des affaires et de partenariats

Shu-Tai Cheng (Ottawa, ON)
Présidente du comité ad hoc – services de tierces parties
Comité exécutif
Comité des services de RED

Alex Harvey (Saint-Ferréol-les-Neiges, QC)
Comité exécutif
Comité de développement des affaires et de partenariats
Comité des services de RED

Brad Kielmann (Surrey, BC)
Comité de vérification et de finance
Comité des services de RED
Comité ad hoc – services de tierces parties

Lanni Marchant (London, ON)
Comité des plaintes
Comité ad hoc – services de tierces parties

Marisha Roman (Toronto, ON)
Présidente, Comité consultatif – initiatives de sport sécuritaire
Comité des plaintes

Marie-Claude Asselin (Saint-Hubert, QC)
Chef de la direction
(La chef de la direction est membre d'office du Conseil et de tous les comités)

Michael J. Bruni (Calgary, AB)
Président du comité des plaintes
Comité exécutif
Comité ad hoc – services de tierces parties

Linda Cuthbert (Toronto, ON)
Présidente du comité de vérification et de finance
Comité exécutif
Comité de développement des affaires et de partenariats

Susan Kitchen (Toronto, ON)
Présidente du comité de développement des affaires et de partenariats
Comité des plaintes
Comité ad hoc – services de tierces parties

Sandrine Mainville (Montréal, QC)
Comité des services de RED
Comité de développement des affaires et de partenariats

Graeme Mew (Kingston, ON)
Président du comité des services de RED
Comité des plaintes

Le Centre tient à remercier Karen Bellehumeur, Joseph de Pencier (*jusqu'au 13 janvier 2020*), Jean Dupré, Allison Forsyth, Andrew Nisker (*depuis le 19 décembre 2019*) et Jennifer Oliveros (*jusqu'au 30 novembre 2019*) qui ont offert leur temps et expertise bénévolement en tant que membres du Comité consultatif – initiatives de sport sécuritaire.

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du Centre : www.crdsc-sdrcc.ca



Personnel

Le Centre compte sept postes à temps plein, dont la chef de la direction, **Marie-Claude Asselin** :

Tanya Gates

Directrice des opérations

(vacant depuis le 16 juillet 2020)

Agent de communication
et de promotion

Eleni Siganos

Coordonnatrice d'éducation et de
partenariats

Alexandra Lojen

Gestionnaire de dossiers

Kirsten Whelan

Coordonnatrice du sport sécuritaire
(depuis le 26 août 2019)

Fifi Manesa

Adjointe administrative
(depuis le 16 décembre 2019)

Services de comptabilité :

Le Regroupement Loisir et Sport du
Québec (RLSQ) fournit des services
de comptabilité au Centre.

Vérificateur :

Le cabinet Baker Tilly Canada, comp-
tibles professionnels agréés, a été
nommé par le Conseil d'administration
comme auditeur indépendant pour la
période 2019–2020.

Membres de l'Unité d'enquêtes, au 31 mars 2020, par province

Alberta

Roger Gunn
Michelle Simpson
Steven K. Young

Colombie-Britannique

Paul Denis Godin
Kyra Hudson
Lisa Southern

Île-du-Prince-Édouard

Pamela Large Moran

Manitoba

Colleen McDuff
Sherri Walsh

Nouvelle-Écosse

Selina Bath

Ontario

Bruce Ally
John Curtis
Nick Duley
Sharona Freudmann
Ashley Lattal
Lise McLean
Sheri Miesmer
Mireille Mortimer
Michael Smith
Jennifer White

Québec

Joanne Brodeur
Julie Duranceau
Magalie Poulin
Danièle Sauvageau

Territoires du Nord-Ouest

Cayley Jane Thomas



Arbitres et médiateurs désignés jusqu'au 30 avril 2021, par province

Alberta

Roger Gunn (Médiateur)
Sue Lambert (Médiatrice)
Michelle Simpson (Médiatrice)
John Harrison Welbourn (Arbitre)

Colombie-Britannique

Paul Denis Godin (Médiateur)
Peter Lawless (Arbitre)
Simon Margolis (Médiateur et Arbitre)
Hugh McCall (Médiateur et Arbitre)
JJ McIntyre (Arbitre)
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)

Manitoba

Jeffrey Palamar (Arbitre)

Nouvelle-Écosse

Peter J. MacKeigan (Médiateur)

Nouveau-Brunswick

Darlene Doiron (Médiatrice)

Ontario

Bruce Ally (Médiateur)
L'honorable Robert P. Armstrong (Arbitre)
Larry Banack (Arbitre)
David Bennett (Médiateur et Arbitre)
Rick Brooks (Médiateur)
John Curtis (Médiateur)
Kileen Dagg Centurione (Médiatrice)
Ross C. Dumoulin (Arbitre)

Ontario (suite)

Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)
Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)
Richard H. McLaren (Arbitre)
Robert Néron (Arbitre)
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)
Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)
Matthew Wilson (Arbitre)

Québec

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)
Thierry Bériault (Médiateur)
Dominique F. Bourcheix (Médiatrice)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Sarah Daitch (Médiatrice)
L'honorable Robert Décary (Arbitre)
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)
Julie Duranceau (Médiatrice)
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)
Richard W. Pound (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
Patrick Zakaria (Médiateur)

Saskatchewan

Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)

Terre-Neuve-et-Labrador

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

Territoires du Nord-Ouest

Cayley Jane Thomas (Médiatrice)

PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024



Mandat statutaire Le **Centre de règlement des différends sportifs du Canada** a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière. (Art. 10, *Loi favorisant l'activité physique et le sport*, L.C. 2003, ch. 2)

Mission Le Centre exerce son leadership dans la prévention et le règlement des différends sportifs, tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité procédurale et de respect.

Intégrité En étant transparents, compétents et en observant des normes rigoureuses de conduite éthique, nous nous efforçons constamment de gagner la confiance de nos partenaires.

Équité Nous sommes indépendants, impartiaux et respectueux de toutes les parties, afin que nos partenaires puissent compter sur nous pour être justes.

Excellence Nous nous acquitons efficacement de notre mission en étant performants, accessibles, professionnels et en faisant preuve de compassion.

Vision Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

Domaines prioritaires	Fournir des services de règlement des différends sportifs	Renforcer la capacité de la communauté sportive à prévenir et régler les différends sportifs	Soutenir l'intégrité dans le sport	Viser l'excellence organisationnelle
Objectifs	Fournir des solutions équitables, impartiales, rapides et économiques aux différends sportifs	Maximiser la valeur des initiatives et programmes d'éducation pour nos partenaires	Appuyer la communauté sportive canadienne pour répondre aux préoccupations suscitées par la maltraitance dans le sport et y trouver des solutions	Gérer le Centre pour qu'il demeure un modèle de bonne gouvernance inclusif, durable, redevable et responsable
Stratégies	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir une expertise de la plus grande qualité afin de fournir des services de règlement des différends professionnels efficaces• Revoir les règles de procédure afin de nous assurer qu'elles sont à jour et conformes• Parfaire nos processus afin de mieux guider et aider les parties impliquées dans les différends	<ul style="list-style-type: none">• Moderniser la prestation des ressources et outils existants afin de les rendre plus accessibles• Élaborer de nouveaux programmes et ressources pour mieux répondre aux besoins de nos partenaires• Renforcer les partenariats pour élargir la portée et l'impact des programmes et initiatives	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accès aux systèmes, aux ressources et à un environnement sécuritaire pour lutter efficacement contre la maltraitance dans le sport• Contribuer, par notre leadership et notre expertise, à établir rapidement un système efficace de sport sécuritaire	<ul style="list-style-type: none">• Optimiser l'efficacité du fonctionnement des services et des programmes du Centre• Renforcer la gouvernance grâce au développement du Conseil• Cultiver un environnement de travail inclusif, respectueux et gratifiant



Intégrité Équité Excellence

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

1080, côte du Beaver Hall, Bureau 950, Montréal (Québec) H2Z 1S8

Numéros locaux T : 514-866-1245 F : 514-866-1246

Numéros sans frais T : 1-866-733-7767 F : 1-877-733-1246

www.crdsc.ca



Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada